

**Inscription** (Brocante du 22 aout 2021)

**2€ le ml pour les particuliers -  
2.5€ le ml pour les professionnels**

Emplacement non abrité - véhicule à partir de 5 ml

Possibilité d'emplacement d'angle (5 m de façade minimum + retour de 4 ml mini) Nombre limité, Supplément de 4 € - (Contacter le 06 81 41 67 08)

Nom-Prénom : . . . . .

Adresse : . . . . .

Code postal : . . . . . Ville : . . . . .

Téléphone : . . . . .  Particulier

Courriel : . . . . .  Professionnel

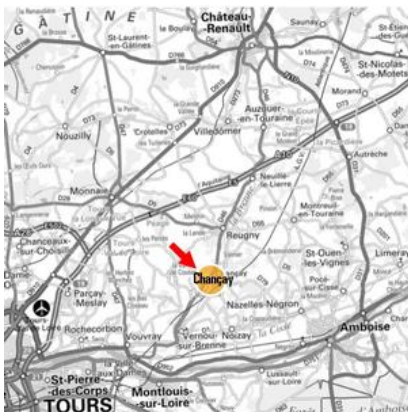
(Courriel et/ou téléphone fortement recommandés afin de faciliter la communication avec l'organisation)

Désire participer au vide grenier de Chançay organisé par l'association « les pêcheurs du lac » et réserve ..... mètres linéaires. Je joins un chèque de .....€ à l'ordre de « Les pêcheurs du Lac ».

- Inscription par courrier à retourner au plus tôt à Mr Marcadet Didier 6 rue des Bastes 37210 Chançay
- Joindre un chèque du montant de la réservation au nom de "Les pêcheurs du lac"
- Mentionner le nom, l'adresse, joindre photocopie de la pièce d'identité et de la carte grise du véhicule, ainsi que le RC pour les professionnels

**CONDITIONS IMPERATIVES A RESPECTER**

- . Déclarer avoir pris connaissance de la législation en vigueur concernant la participation à ce type d'événement.
- . Tout emplacement non occupé à 8 h 15 sera réattribué sans remboursement
- . La vente de produits alimentaires, les branchements électriques et la participation de professionnels sont soumis à accord des organisateurs.
- . Installation des exposants à partir de 6h00, ouverture aux visiteurs à 7h00.
- . A son départ, chaque exposant devra laisser son emplacement dans un parfait état de propreté. (Se munir du nécessaire).
- . Inscription obligatoire. Les inscriptions tardives pourront se voir refusées.
- . La manifestation sera soumise au respect des règles sanitaires en vigueur au 22 aout. Pour le bien de tous et la bonne tenu de la manifestation, ces règles devront être respectées par tout un chacun. Chaque personne sur la manifestation devra se munir du nécessaire individuel pour le respect des règles sanitaire et sera responsable individuellement devant la loi de tout manquement.
- . Conformément aux dispositions qui seront en vigueur le 22 aout 2021 concernant le respect des règles sanitaires et de la distanciation sociale, chaque exposant devra, si la loi l'exige, avoir masque barrière et gel hydro-alcoolique sur son emplacement.
  - les visiteurs, si la loi l'exige au 22 aout, devront porter un masque barrière et respecter les règles sanitaires misent en place sur la manifestation.
  - Les organisateurs mettront tout en œuvre afin de respecter les règles sanitaires en vigueur au 22 aout, toute personne ne respectant pas ces règles pourra se voir obligée de quitter la manifestation sans dédommagement. Potentiellement il ne sera peut être pas possible aux organisateurs d'organiser la restauration et buvette de manière habituelle.



Fait à : le :

Signature :

Renseignements :  
Email : [pecheursdulacchançay@live.fr](mailto:pecheursdulacchançay@live.fr)  
Site internet : [pecheurs-du-lac.fr](http://pecheurs-du-lac.fr)  
tél.: 0681416708

